Ceuta : un migrant marocain qui avait déjà été expulsé antérieurement par le tribunal de Valence, et qui était à nouveau entré clandestinement le 30 juillet dernier dans l'enclave espagnole, s'introduit dans une maison et se glisse dans le lit d'une femme endormie

09/08/2026 à 10h56



Le jeune Marocain arrêté vendredi à Ceuta après s'être introduit par effraction dans une maison et s'être glissé dans le lit d'une femme endormie a été condamné samedi, lors d'un procès en procédure accélérée, à son expulsion immédiate d'Espagne pour une durée de cinq ans, assortie d'un avertissement : son retour durant cette période pourrait lui valoir une peine de deux ans de prison.

L'homme, âgé d'une vingtaine d'années et arrivé à Ceuta lors

de l’entrée massive du 30 juillet, a été arrêté par la police nationale après que la famille de la femme les a alertés de sa présence à l’intérieur de la maison, située au cinquième étage à proximité du Paseo de las Palmeras.

L’homme condamné avait également un casier judiciaire pour trois agressions sexuelles, selon les informations relatives à ses antécédents, et avait déjà fait l’objet d’une expulsion administrative ordonnée par un tribunal de Valence.

La famille de la victime a déclaré que l’homme condamné était déjà interdit d’entrée en Espagne depuis dix ans et, selon le rapport de police, qu’il avait un casier judiciaire pour des crimes incluant agression sexuelle, viol, vol avec violence ou intimidation et coups et blessures.

Les faits se sont déroulés vendredi vers 7h45, lorsque l’homme, aujourd’hui condamné, aurait accédé à la propriété par le balcon de la chambre principale pendant que la femme dormait.

La femme se réveilla et découvrit un inconnu allongé à côté d’elle dans le lit, vêtu seulement d’un sous-vêtement. Elle se mit à hurler, alertant immédiatement son mari et le reste de la famille. Surpris, l’homme quitta la chambre et s’enfuit par le même balcon par lequel il était entré, tandis que la famille appelait la police.

Les agents ont déployé un dispositif qui leur a permis de le localiser et de l’arrêter peu après aux alentours du Paseo de las Palmeras et de l’hôtel Puerta de África.

Après avoir été traduit devant le tribunal, le détenu a été jugé ce samedi selon une procédure accélérée, qui s’est conclue par une ordonnance d’expulsion immédiate du territoire espagnol pour une durée de cinq ans.

[…]

El Mundo